

II.6.3. Detail Var ar cholera-morbus Ha var ar voyenou d'en em goarantissa eus anezàn e qement ha ma zeo possubl.

Ms. VI, p. 299-309.

Timbre : Var ton ar Plac'h libertin.

Incipit : Habitantet a Vreiz, tostait, me ho ped,

Composition : 48 c. de 4 v. de 12 p. Dans le ms., le dernier couplet porte le n° 49, à cause d'un oubli p. 408, où l'on passe du c. 42 au c. 44.

Sujet.

Détail sur le choléra-morbus et sur les moyens de s'en protéger (garantir) autant que possible. Après une introduction expliquant l'origine du choléra (c. 1-14), le texte explique de façon précise ce qu'il faut faire pour s'en préserver (c. 15-32 et c. 33-40). La conclusion a une tonalité beaucoup plus religieuse, proche de celle du mandement de Mgr de Poulpiquet de Brescanvel, évêque de Quimper, publiée le 17 avril 1832 (1).

Origine du texte.

Dans le manuscrit : « Ebreil 1832. A. Lédan. » (Avril 1832).

« *Nota. an autrone Souvestr, De la Villemarqué, ha de Courcy, en Paris, en eur gomz deus ar voërz-mâ en o levriou, o deus comzet faus, me en attest. Va bultin ha va c'hayerou er prouv. An autrou miorcec K/danet, eus a Lesneven, en deveus laqet al lizeren guenta K eus e hano, e buez sent Breiz da ur c'houpled eus va guerz var ar gurun, e mis qerzu 1833. Qement-se ne deo qet leal. A. Lédan. An autrou Maout, eus a Sant Briec en deus attribuet faussamant da Yan ar Guen, va güerz var ar c'habiten Cozanet. En dislavaret a meus, e mis even 1842.* » (Messieurs Souvestre, de La Villemarqué et de Courcy, à Paris, en parlant de cette complainte dans leurs livres, se sont trompés, je l'atteste. Mon Bulletin et mes cahiers le prouvent. Monsieur Miorcec de Kerdanet, de Lesneven, a mis la lettre K de son nom, dans la vie des saints bretons à un couplet de ma complainte sur le tonnerre du mois de décembre 1833. Ceci n'est pas loyal. A. Lédan. Monsieur Maout, de Saint-Brieuc, a attribué faussement à Yan ar Guen, ma complainte sur le capitaine Cozanet. Je l'ai contredit en juin 1842).

Autres sources : La seconde partie du texte (c. 15 à 32) suit pas à pas « l'Extrait de l'Instruction populaire sur le Choléra-Morbus », publié dans la Fd'A le 7 avril 1832. Les autres conseils semblent tirés de sources diverses, comme le fait de conserver ses habitudes et de se garder de la peur (c. 34) information publiée dans la Fd'A du 22 octobre 1831 ou bien l'utilisation du chlorure pour purifier l'eau (c. 36), mentionnée dans la même feuille les 14 et 21 avril 1832.

Alexandre Lédan et le texte.

Transcription : elle est postérieure à juin 1842, comme le montre la note ci-dessus.

Impression(s) : - in-12, 8 p. - 1 éd. : imp (1832). - Cat. 1834, 1836. - Bai. D14. Deux déclarations préalables furent envoyées pour cette édition l'une du 30/04/1832 et une seconde du 16/05/1832, pour un tirage de 1000 exemplaires. Les premiers cas se déclarèrent à Quimper le 11 mai 1832 et le 10 juin à Morlaix (2).

Mise en valeur : Il n'est pas mentionné dans la liste de 1854.

Impressions postérieures sur feuilles volantes (ou édition populaire). Non répertorié.

Versions collectées. Catalogue Malrieu, non répertorié.

- « Pour éviter le choléra », éd. par **E. Souvestre**, dans *Les Derniers Bretons*, 1836 (3).

Sources bibliographiques.

(1) **D. Collet**, Le choléra de 1832 dans le Finistère, *BSAF*, 1984, t. CXIII, p. 237-269.

(2) Ibidem.

(3) **E. Souvestre**, *Les Derniers Bretons*, Charpentier, 1836, t. 2, p. 162-163. Voir aussi Tome I, **I.4.3.5.2. Les textes présentés dans la première édition des Derniers Bretons**, texte n° 7 « A propos du choléra. »